

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de la convocation : **23 janvier 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**

Nombre de votants : **19 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN - Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT - M. Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Antoine ORCIL a donné pouvoir à M. Joël OIRY

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU – Mathieu ROBIN – Mme Sylvia CORDEL

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Véronique BERGER MACOIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°04.01.26

OBJET : MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR 2026-2028

M. Joël OIRY, adjoint en charge de la voirie et des réseaux, expose :

Une consultation a été lancée sous forme d'une procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique pour le renouvellement des marchés d'entretien des espaces verts de la Commune.

La durée des marchés est fixée à 36 mois à compter de la notification. La date limite de remise des offres était au **vendredi 5 décembre 2025 à 12h00**.

La consultation portait sur 3 lots :

Lot n°1 : Tonte et broyage des espaces verts - **4 offres reçues**

Lot n°2 : Débroussaillage, fauchage d'accotement et de parcelles – **3 offres reçues**

Lot n° 3 : Tonte du complexe sportif – **3 offres reçues**

L'offre à retenir est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

1. 55% pour le prix des prestations
2. 45% pour la valeur technique de l'offre, répartis de cette façon :
 - 15% moyens humains,
 - 15% moyens matériels
 - 10% critères environnementaux (gestion de déchets, performance énergétique des matériels...)
 - 5% référence de prestations similaires

Après analyse des offres, les résultats s'établissent comme suit :

- Lot n°1 "Tonte et broyage des espaces verts" : la SAS BROSSEAU PAYSAGISTE – Parc Vendée Sud Loire
- n°2 – 85600 BOUFFERE présente la meilleure offre (96/100),

- Lot n°2 "Débroussaillage, fauchage d'accotement et de parcelles" la société ROCHETEAU ETA présente la meilleure offre (96/100),
- Lot n° 3 "Tonte du complexe sportif" la SAS ARBORA PAYSAGES présente la meilleure offre (94/100)

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la consultation réalisée en procédure adaptée du 12 novembre au 5 décembre 2025 inclus,

Vu le rapport d'appel d'offres établi,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'attribution, pour 3 ans à partir de la date de notification, des marchés comme suit :
 - Lot 1 « Tonte et broyage des espaces verts » attribué à la SAS BROSSEAU PAYSAGISTE – Parc Vendée Sud Loire n°2 – 85600 BOUFFERE pour 32 993,04 € HT/an,
 - Lot n°2 « Débroussaillage, fauchage d'accotement et de parcelles » attribué à ETS ROCHETEAU – 19 rue Ambroise Paré – 44650 LEGE pour 33 368,75 € HT /an,
 - Lot 3 « Tonte du complexe sportif » attribué à SAS ARBORA PAYSAGES – La Colonne – 49660 TORFOU-SEVREMOINE pour 17 918 € HT /an,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les marchés sur la base des montants précités,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

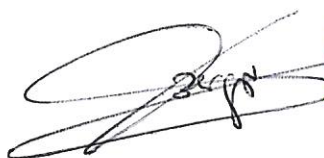
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESEVIERE, le 30 janvier 2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Véronique BERGER MACOIN



Bernard DABRETEAU

